



Séance du 24 novembre 2020

Compte-rendu

<p><b><u>Nombre de conseillers :</u></b></p> <p>✘ En exercice : 19</p> <p>✘ Présents : 17</p> <p>✘ Pouvoir(s) : 2</p> <p>✘ Votants : 19</p> <p>✘ Pour : 19</p> <p>✘ Contre : 0</p> <p>✘ Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b></p> <p>17 novembre 2020</p> <p><b><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></b></p> <p>7 Décembre 2020</p> <p><b><u>Et de la publication le :</u></b></p> <p>7 Décembre 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><b><u>Présents :</u></b></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Noémie ISSARTEL</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Michel MOTTUEL, Jacques DUCROS, Patrice BERTRAND, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER</p> <p><b><u>Ont donné procuration :</u></b></p> <p>Muriel GAIFFIER a donné pouvoir à Michel MOTTUEL Jean-Marc BOURGOGNE a donné pouvoir à Patrick GIROUD</p> <p><b><u>Membres absents :</u></b></p> <p><b><u>Membres absents excusés :</u></b></p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Jean-Philippe GORON</p>
---	---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Dominique UNI, Maire, demande au Conseil Municipal l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire concernant la convention avec Radio Sud Grésivaudan. Le conseil municipal autorise l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

### **MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ASSOCIATION « RADIO SUD GRESIVAUDAN »**

Madame le Maire, expose aux membres du conseil municipal que la commune a été sollicitée par l'association « Radio Sud Grésivaudan » (RSG) pour mettre à disposition des locaux communaux permettant l'exercice de son activité de web radio locale et diffusion radio en FM et via internet.

L'association « Radio Sud Grésivaudan », régulièrement déclarée en préfecture sous le numéro W381024247, est représentée par son président, Frédéric NAVARRO. Son siège social est basé sur la commune de St Vérand.

L'association a pour objet principal de participer à la promotion du territoire Sud Grésivaudan via la diffusion radio en FM et internet, de reportages et de chroniques diverses.

Madame le Maire précise qu'à ce titre, il convient de fixer, par voie de convention (jointe en annexe), les conditions de cette mise à disposition.

Les locaux municipaux mis à disposition, à titre précaire, à l'association « Radio Sud Grésivaudan » sont situés dans le bâtiment de la mairie. Ils concernent la salle multi-service dite salle « Marie Brossat » située au deuxième étage (hors local technique).

L'association « Radio Sud Grésivaudan » s'engage :

- ✗ à intégrer dans sa grille de programmation, des émissions dédiées à l'emploi, à la formation, à l'environnement, au tri des déchets, à la culture, à l'histoire et au patrimoine
- ✗ à proposer des émissions pédagogiques visant le public scolaire (organisation d'ateliers) et en diffuser leur contenu
- ✗ à accompagner et soutenir toute initiative associative ou communale concernant la proposition d'événements sportifs, culturels, intergénérationnels...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité reconnaît la pertinence des objectifs du projet associatif de « Radio Sud Grésivaudan », souhaite apporter les moyens nécessaires pour les réaliser et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID). DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. La liste doit être proposée par le conseil municipal, en nombre double. Le directeur départemental des finances publiques procédera à partir de cette liste à un tirage au sort de manière à établir sa composition définitive.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré (1 abstention, 18 pour), le conseil municipal, décide de dresser une liste de 24 noms et indique les personnes proposées pour être membres titulaires à savoir :

M. Jean-Michel BACHASSON, M. Franck BANAS, M. Paul DHERBASSY, Mme Marianne DUSCHENE, Mme Catherine HUGONIN, Mme Corinne INARD, M. Gérard JANY, Mme Danièle JULLIN, Mme Sophie MERCIER, M. Denis RICHARD, Mme Corinne SIMIEN-BARON, M. Robert FARABOZ (n'habitant pas Saint-Vérand).

Personnes proposées pour être membres suppléants :

Mme Marie-Dominique BERTHAUD, Mme Brigitte BOSSAN, Mme Adrienne BELLIER, Mme Marie-Thérèse DUBREUIL, Mme Anne-Marie FAREVELON, M. Michel JOURDAN, Mme Véronique MONNET, M. Bernard MUZELIER, M. Pierre NICOU, M. Marc RICHARD, M. Roger TESTON, M. Lionel VALENTE.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION EN COMMUN DU TRANSPORT INTERCOMMUNAL COLLABORATIF (TIC)**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017-49 en date du 24 octobre 2017, une convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC) a été adoptée.

Cette convention a été renouvelée par les délibérations n°2018-63 du 4 décembre 2018, et n°2019-45 du 3 décembre 2019. Il est proposé un renouvellement de la convention pour une durée d'1 an à compter du 1er décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal pour une durée d'1 an à compter du 1er décembre 2020 et autorise Madame le Maire à signer la convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC).

Le conseil municipal précise, dans le cadre des débats, la volonté de faire évoluer l'entente intercommunale vers un transport à la demande (TAD) afin de mieux correspondre aux besoins de la commune et d'être force de propositions en ce sens auprès de la conférence des représentants

### ***ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ET PRIORITES DU MANDAT DEL'EQUIPE MUNICIPAL***

L'enquête portée par le CCAS et la Municipalité sur les besoins sociaux des habitants de St Vérand permet d'apporter un éclairage sur les projets ou actions à conduire. Claude Muller, adjoint aux affaires sociales et Jean-Philippe Goron, adjoint aux finances, dressent les 1° constats et priorités. 6 enjeux majeurs sont identifiés. Un 1° bloc autour des actions sociales, mobilité et commerces et circuits courts, un 2° bloc autour de la sécurité, propreté et bâtiments espaces publics. La thématique Ecologie-environnement est légèrement en retrait des 6 enjeux majeurs. Enfin les thématiques Scolaire-périscolaire, sport-culture-vie associative, participation citoyenne et qualité des services publics sont jugées moins prioritaires.

Le travail d'analyse doit se poursuivre. Les éléments seront envoyés à l'ensemble des membres du conseil municipal. Les priorités seront débattues lors du conseil municipal du 15 décembre.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

Olivier GAILLARD, adjoint aux travaux, fait un état d'avancement des travaux d'extension des vestiaires. Des travaux non prévus sont à réaliser pour installer correctement l'adoucisseur en amont de la chaudière avec un local spécifique pour coût supplémentaire estimé de 5 000 euros (huisserie et maçonnerie).

Stéphane TOURNOUD, adjoint à l'urbanisme, expose rapidement le projet d'extension et rénovation de la cantine. Le conseil municipal valide le principe et la définition d'un cahier des charges pour la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.